

Chine

- Population : 1 393,8 millions
- PIB/hab. (en dollars) : 7 590 (Chine RAS de Hong-Kong : 40 169)
- République à parti unique
- Indice de développement humain (IDH) : 0,727 (90^e rang sur 187 pays)
- Indice d'inégalité de genre (IIG) : 0,191 (40^e rang sur 147 pays)
- Indice de perception de la corruption (IPC) : 37 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)

- Entre 3 à 4 millions de personnes prostituées en Chine selon le Parti Communiste Chinois (*Fondation Scelles*, 2013). De 4 à 6 millions de personnes prostituées (*OMS* – 2010). D'après une étude d'*Asia Catalyst* de décembre 2013, 2,68 millions de personnes prostituées et 26,5 millions de clients de la prostitution.
- Absence de chiffres sur les ressortissants chinois exploités sexuellement à l'étranger.
- Pays prohibitionniste (articles 66 et 67 de l'*Administrative Penalty Law*, 2005). Les personnes prostituées arrêtées peuvent être envoyées dans des centres de surveillance et d'éducation où se pratique le travail forcé. Les clients et les proxénètes sont également pénalisés.
- À Hong Kong, la prostitution en appartements privés est légale, mais le racolage et les bordels sont interdits. À Macao, la prostitution en appartements privés est légale, mais le racolage est interdit. À Taiwan, la prostitution en appartements privés est dépenalisée, le racolage est illégal et les bordels légaux.
- Les articles 240, 358, 359 du Code pénal criminalisent la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle, passibles de peines allant jusqu'à la prison à perpétuité, voire la peine capitale en cas de circonstances aggravantes.
- Multiplication des opérations policières de grande ampleur. 5 000 groupes criminels démantelés et 40 000 personnes interpellées pour l'année 2013. On estime qu'entre 18 000 et 28 000 femmes arrêtées pour prostitution sont envoyées chaque année dans des centres de surveillance et de réhabilitation.
- Ratio de 117 hommes pour 100 femmes, ce qui génère une demande d'épouses étrangères en provenance des pays frontaliers (*U.S. Department of State*, 2015). Vendues par leurs familles ou recrutées par coercition ou tromperie, les femmes se retrouvent souvent dans une situation d'esclavage domestique et/ou sexuel.
- Phénomène de traite interne important touchant 236 millions de personnes en exode rural (*U.S. Department of State*, 2015).
- Pays d'origine et de destination des victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle.
- Les victimes de nationalité chinoise sont exploitées dans les centres urbains chinois ainsi que sur tous les continents, principalement dans les grandes agglomérations, sur les chantiers

de constructions, les exploitations minières et forestières, dans les zones où se trouve une forte concentration de la diaspora chinoise.

- Les victimes d'origine étrangère se trouvant en Chine sont principalement originaires de Corée du Nord, du Tibet, de Mongolie, de Birmanie, du Laos, du Cambodge et du Vietnam, ainsi que des Républiques d'Asie Centrale.

L'actualité chinoise en matière d'exploitation sexuelle pour la période 2013-2015 a été marquée par la mise en lumière de tendances lourdes de la prostitution dans la Chine contemporaine. Les formes de prostitution se sont diversifiées (hôtels de luxe, salons de massage, bars à karaoké, travail domestique à l'occasion). Les lieux de populations migrantes dans et hors du territoire chinois sont de plus en plus importants.

L'examen des revues de presse (*CRIDES/Fondation Scelles*, 2013 et 2014) comme des quelques rapports disponibles montre en effet que la Chine reste un pays d'origine, mais qu'elle est aussi un pays de destination et de transit. Pays d'origine, comme le montre la prostitution chinoise en France où, depuis la découverte du phénomène des « marcheuses », les services spécialisés montrent l'augmentation constante des victimes de la traite issues de régions pauvres de la Chine (Dongbei, Jiangxi et Shandong). Ces faits de prostitution s'inscrivent dans un contexte de réseaux criminels organisés depuis la Chine, et représentent 17 % des réseaux démantelés en France en 2014, juste derrière les réseaux d'Europe centrale (*Ministère de l'Intérieur*, 19 mai 2015). Les proxénètes chinois interpellés représentent 17 % de l'ensemble des arrestations en la matière derrière ceux d'Europe de l'Est (*Ministère de l'Intérieur*, 24 avril 2015). Le mode d'exploitation, reproduit partout où la prostitution chinoise est présente, repose sur la dette créée et exploitée par des gangs locaux auprès des personnes les plus vulnérables, désireuses de trouver ailleurs de meilleures conditions de vie. La Chine est également un pays de destination pour les femmes originaires de pays riverains de la Chine (Corée du Nord, Birmanie, Mongolie) avec des modes d'exploitation pouvant conjuguer prostitution, mariage et travail forcés. Ces dernières années, les mouvements transfrontaliers vers la Chine depuis les pays voisins ont augmenté. De nombreux migrants finissent dans les usines de fabrication dans les provinces de Fujian, de Guangdong, de Jiangxi et de Zhejiang, au sud-est du pays. La demande d'épouses étrangères en Chine serait également en hausse. L'*Organisation Internationale pour les Migrations* (OIM) note que, même s'il existe de nombreux mariages transfrontaliers authentiques, de nombreuses femmes et jeunes filles de la sous-région du Bassin du Mékong continuent d'être dupées par des promesses d'une vie meilleure ou d'un emploi. Elles sont ensuite forcées à se marier avec, en finalité, une vie de servitude domestique et sexuelle.

Une visibilité renforcée par la multiplication des affaires judiciaires

En février 2014, une opération spectaculaire, très relayée par les médias chinois, a été menée à Dongguan par 9 000 policiers, avec l'interpellation de près d'un millier de suspects et la fermeture de 200 lieux de prostitution sur 2 000 établissements perquisitionnés. Plusieurs policiers ont été mis en cause, soupçonnés d'avoir protégé cette activité. En août 2014, dans la province de Hubei, le Parquet suprême fait état de l'arrestation d'un réseau exploitant une trentaine de prostituées mineures. Cette affaire faisait suite à une mobilisation de l'opinion

publique après l'enlèvement d'une jeune fille par un chauffeur de taxi. En juin 2015, un premier réseau de proxénètes sévissant autour des hôtels dans sept provinces et un second réseau situé à Wenzhou, fonctionnant dans une dizaine de villes grâce à des groupes WeChat¹, ont été démantelés.

La législation relative à l'exploitation sexuelle

La Chine populaire reste un pays résolument prohibitionniste, c'est-à-dire réprimant le fait de se prostituer, de tirer profit de la prostitution et d'y recourir. Seules les régions administratives autonomes spéciales (Macao et Honk Hong) n'incriminent que le proxénétisme. Le Code pénal rénové par la Chine populaire en 1997 dans son chapitre IV se consacre aux « crimes contre les droits des personnes et les droits démocratiques du citoyen », avec plusieurs incriminations dont celle relative au trafic des femmes et/ou des enfants (article 240). Un chapitre VI dans une série d'articles (358 à 662) incrimine explicitement le proxénétisme par des peines d'emprisonnement de 10 ans à la perpétuité. L'article 360 réprime également les clients de personnes prostituées de moins de 14 ans. L'une des particularités de la législation chinoise en matière de prostitution reste la possibilité pour les forces de sécurité, prévue depuis 1991 par la directive administrative « tutelle et éducation », d'imposer aux personnes prostituées et à leurs clients, des mesures de travail forcé de 6 mois à 2 ans, avec un triple objectif d'éducation, de participation à un travail d'intérêt général et de contrôle des maladies sexuellement transmissibles. Si le système d'origine visant la rééducation par le travail dans des camps spécialisés a été aboli, le régime de sanctions administratives demeure.

Estimation chiffrée

Selon une étude réalisée en 2010, l'*Organisation Mondiale de la Santé* (OMS) évalue le nombre des prostituées en Chine de 4 à 6 millions. L'étude réalisée par *Asia Catalyst* en décembre 2013 évoque une estimation de 2 680 000 femmes prostituées et 26 500 000 clients. Le rapport 2014 de *Global Slavery* place la Chine immédiatement après l'Inde pour le nombre de personnes victimes de la traite des êtres humains et, s'agissant de l'exploitation sexuelle, observe l'absence de chiffres précis. Le rapport 2014 du Département d'Etat américain sur la traite des êtres humains fait état, pour la seule année 2013, de 5 000 groupes criminels démantelés pratiquant la traite des êtres humains et 40 000 personnes interpellées. La prostitution sur internet fait l'objet de développements considérables à l'échelle de la progression de l'univers numérique en Chine, en dépit des contrôles mis en place sur le web. La presse s'est faite l'écho de campagnes énergiques de nettoyage du web, comme « *Cleaning the web 2014* » ou « *Opération Tonnerre* » qui se sont traduites par l'interdiction de célèbres sites de rencontres dont *Momo*, spécialiste des discussions en ligne (*chats*) sur tablettes numériques, ou encore *Jiayuan* avec ses 100 millions d'utilisateurs. En septembre 2014, la police s'est concentrée sur les agences matrimoniales en ligne visant des femmes vietnamiennes, cambodgiennes et birmanes et organisant leur capture et leur revente à des

¹ Premier réseau social asiatique.

clients chinois frontaliers. Enfin, plus de 1 200 sites spécialisés dans la pornographie et proposant des discussions en ligne (*chats*) avec des personnes prostituées ont été fermés en 2014.

Initiatives marquantes

Le plan d'action national contre la traite des femmes et des enfants 2013- 2020 a été lancé après l'achèvement de la précédente planification qui couvrait la période 2008 à 2012. Ce nouveau plan confirme l'ampleur des défis posés à la société chinoise par la traite et l'exploitation à des fins de prostitution dont les objectifs prioritaires restent d'une part, la protection des victimes et la mise en place de programmes de réinsertion pour les femmes et les enfants et, d'autre part, la lutte contre les trafiquants. Comme la lutte contre la corruption s'appuyant sur la Convention des Nations unies contre la corruption (dite Convention de Merida), la lutte contre la traite se réfère explicitement aux principes du Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (dit Protocole de Palerme). Plusieurs observateurs notent cependant que les centres de rééducation par le travail (*Reeducation Through Labor-RTL*) ont été globalement remplacés par environ 200 centres de surveillance et d'éducation (*Custody & Education Centers*) et peuvent concerner autant les personnes prostituées que les clients. Le *New York Times* estime que de 18 000 à 28 000 femmes y sont envoyées chaque année. Comme les années précédentes, le ministère de la Sécurité Publique a multiplié les opérations policières dans les lieux de prostitution, montrant sa volonté de lutter contre une activité conjuguant les problèmes de criminalité et de santé. La formation des acteurs de la lutte contre l'exploitation sexuelle et les autres formes de traite a connu, en 2014, de nouveaux développements, notamment par la plus grande implication des Parquets dans un domaine jusqu'alors essentiellement dévolu aux forces de sécurité publique. Ainsi, des échanges sur les bonnes pratiques en la matière ont été initiés depuis 2013 avec l'*Ecole nationale de la Magistrature* française. En avril 2014, un séminaire a été tenu à Pékin par l'OIM et le ministère de la Sécurité Publique sur la formation des agents aux frontières.

Prostitution et santé

Plusieurs études montrent l'amplitude du phénomène du VIH/Sida en Chine en lien avec la prostitution. Les politiques de santé montrent une prise de conscience de l'ampleur de ce phénomène. Le débat reste ouvert sur les droits des personnes prostituées détenues à bénéficier du 12ème plan national de prévention du VIH/Sida, les préoccupations de sécurité pouvant limiter celles de santé publique. *Asia Catalyst* estime que le taux de personnes prostituées atteintes du VIH/Sida est passé de 0,02 % en 1996 à 0,6 % en 2011, le taux de clients n'utilisant pas de préservatifs (60 %) contribuant à cette hausse.

Les points clés

Les causes généralement identifiées du développement d'une activité, pourtant sévèrement réprimée, tiennent d'une part aux difficultés économiques dans plusieurs régions qui favorisent la migration interne à la Chine, comme celle vers les pays estimés plus riches et, d'autre part, aux conséquences de la diminution du nombre de femmes dans la population en lien avec la politique de l'enfant unique. La poursuite d'une plus grande compatibilité avec les instruments juridiques internationaux, évoquée dans le nouveau plan national, s'inscrit dans la logique d'une réforme de la procédure pénale. A cet égard, le meilleur classement de la Chine en catégorie 2 sur la liste de surveillance (Tier 2 Watch List) dans les deux derniers rapports sur la traite des êtres humains (2014 et 2015) du Département d'Etat américain montre le chemin à parcourir en termes de législation.

La coopération internationale

Les autorités chinoises annoncent qu'elles vont continuer à accentuer les efforts visant la coopération bilatérale, régionale et internationale afin de prévenir la traite, notamment grâce à l'échange d'informations et à l'harmonisation des procédures juridiques de poursuite des trafiquants avec les autres pays de la région. L'adoption par le Parlement français le 27 avril 2015 du premier traité d'extradition entre la Chine populaire et la France, venant après l'adoption d'un traité bilatéral d'entraide répressive en vigueur depuis 2007, ouvre de réelles perspectives de progrès dans la lutte contre les réseaux criminels et l'assistance à leurs victimes, mais restent à expérimenter au travers de cas concrets. Le contrôle judiciaire renforcé, illustré par le rapport de politique pénale dit de « clémence et de sévérité » fait à l'Assemblée Nationale Populaire en mars 2014, est un objectif susceptible de mieux garantir la légalité des mesures prises contre les personnes prostituées en réaffirmant les rôles du Parquet populaire suprême et de la Cour populaire suprême dans l'application de la législation en la matière. Comme dans la plupart des pays, l'aide aux victimes de la traite est confrontée à des problèmes de moyens, renforcés en Chine par une volonté de déconcentrer la gestion de ces crédits, au niveau régional. La situation des mineurs a été mise en exergue dans une étude publiée par le *South China Morning Post* en juillet 2014. Des taux élevés d'infections sexuellement transmissibles (IST) et d'avortements ont été révélés chez les personnes prostituées de 15 à 20 ans, dont 92 % disent avoir abandonné l'école.

Sources

- « Chine : l'enfant unique ne sera plus la norme officielle », *Huffington Post*, 15 novembre 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- *Custody and Education: Arbitrary detention for female sex workers in China*, Asia Catalyst, décembre 2013.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle - Une menace qui s'étend*, Ed. Economica, Paris, 2013.

- *Les mutations de la prostitution chinoise en France*, DCPJ, Ministère de l'Intérieur, Paris, 24 avril 2015
- *Les tendances de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle en 2014*, DCPJ, Ministère de l'Intérieur, Paris, 19 mai 2015
- Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), *Etat de la migration dans le monde 2015 – Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité*, 2015.
- *Traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle 2014*, Ministère de l'Intérieur, DCPJ, Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière, OCRTEH, avril 2015.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2014.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juillet 2015.
- Walk Free Foundation, *The Global Slavery Index 2014*, 2014.